

Équité salariale: les CPE restent en plan

Même si le gouvernement s'est félicité d'avoir réglé la quasi-totalité du dossier de l'équité salariale, l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE) rappelle que les travailleuses de ces centres attendent toujours un règlement. Les CPE sont considérés comme des entreprises autonomes subventionnées par l'État, ce qui leur confère un statut particulier dans ce dossier. Chaque CPE doit ainsi effectuer lui-même les travaux nécessaires pour déterminer le correctif salarial devant être apporté. Bien que ces travaux soient complétés dans l'ensemble du réseau, le gouvernement a le droit d'attendre jusqu'en mai 2007 pour délier les cordons de sa bourse. Et «*il n'y a aucun signe du Conseil du trésor que le dossier sera réglé avant cette date*», a expliqué hier le directeur des relations de travail de l'AQCPE, Michel Lessard. L'association étudie donc la possibilité d'intenter un recours juridique. La rémunération des quelque 25 000 éducatrices représente actuellement une masse salariale globale d'environ 800 millions de dollars. — *Le Devoir*